

OBLIGATIONS DE DÉVELOPPEMENT DU NORD DE L'ONTARIO

Le gouvernement de l'Ontario lance un programme-pilote d'Obligations de développement du Nord de l'Ontario dans le cadre de son engagement visant à favoriser l'essor et la prospérité du Nord de la province.

Les Obligations de développement du Nord sont en vente du 21 mars au 11 avril 2005. Le produit de la vente de ces obligations garanties par la province servira à financer des prêts aux petites et moyennes entreprises du Nord de l'Ontario.

Seuls les résidents du Nord de l'Ontario peuvent acheter des Obligations de développement, lesquelles représentent un investissement sûr tout en contribuant à la croissance des entreprises locales et au bien-être économique du Nord. Les Obligations de développement peuvent effectivement aider les collectivités du Nord à devenir davantage autosuffisantes en leur donnant les moyens d'investir dans leur propre prospérité économique.

Mais encore, les Obligations de développement offrent un taux concurrentiel comparable à celui d'autres produits similaires tels que les Certificats de placement garanti (CPG) et les dépôts à terme. D'une durée de cinq ans, les obligations sont offertes en tranches de 100 \$ jusqu'à concurrence de 500 000 \$, et elles sont garanties à 100 % par le gouvernement provincial.

Les achats peuvent être effectués par téléphone, sur Internet ou par le biais d'un formulaire de demande que l'on peut se procurer auprès des bureaux municipaux, chambres de commerce, entreprises locales participantes ainsi que dans différents bureaux du gouvernement de l'Ontario du Nord, notamment les bureaux du développement du Nord et les Centres d'information du gouvernement.

L'Office ontarien de financement (OOF) du ministère des Finances de l'Ontario chapeautera l'émission des Obligations de développement. L'OOF est l'organisme responsable de toutes les activités d'emprunt et de gestion de la dette de la province.

Prêts obligataires

Le programme-pilote d'Obligations de développement du Nord de l'Ontario comporte deux volets : la vente d'obligations et le programme de prêts consentis à des entreprises. Les demandes de prêts seront acceptées jusqu'au 15 avril 2005.

En augmentant le montant total du capital disponible pour le démarrage ou l'expansion d'entreprises dans le Nord, les prêts accordés par le biais des Obligations de développement permettront d'attirer et de retenir les investissements, et contribueront du même coup à la création d'emplois dans le Nord de l'Ontario.

Ainsi, les petites et moyennes entreprises nouvellement créées et en croissance, situées et dirigées par des résidents du Nord de la province, peuvent soumettre une demande de prêt. Des prêts de l'ordre de 125 000 de dollars à 1 million de dollars seront octroyés aux entreprises approuvées, à des fins de dépenses en immobilisations. Le financement d'un projet, quel qu'il soit, ne dépassera pas 50 % des coûts admissibles.

Les projets admissibles doivent engendrer une augmentation du nombre d'emplois permanents à temps plein dans les activités commerciales de l'entreprise se déroulant dans le Nord de l'Ontario. En outre, les entreprises doivent également rembourser leur prêt avant la date d'échéance des obligations dans cinq ans.

Le ministère du Développement du Nord et des Mines chapeaute l'évaluation et l'administration des prêts obligataires. On peut obtenir plus de précisions au sujet du programme de prêts et des formulaires de demande en consultant le site Web ou en composant l'un des numéros sans frais précisés ci-dessous.

Plan pour la prospérité du Nord

Le nouveau programme des Obligations de développement du Nord s'inscrit dans le cadre d'une vaste stratégie du gouvernement de l'Ontario visant à faire du Nord de la province une région économiquement forte, saine et prospère. Le Plan pour la prospérité du Nord englobe différentes initiatives ciblées, destinées à stimuler la croissance économique, privilégier la création d'emplois et soutenir une meilleure qualité de vie pour le Nord de l'Ontario.

Ce plan se fonde sur quatre grands piliers : renforcer le Nord et ses collectivités; écouter et mieux servir les gens du Nord; rivaliser sur les marchés mondiaux; et offrir de nouvelles possibilités à tous.

Ce plan englobe notamment :

- Une Société de gestion du fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) au mandat réorienté, qui collaborera avec le secteur privé en vue de diversifier et de stimuler l'économie du Nord, en plus d'entreprendre d'autres initiatives en matière d'infrastructure communautaire afin de promouvoir la création d'emplois.
- Un programme InvestiNord, conçu pour faire valoir les attraits du Nord à l'échelle du continent et sur la scène mondiale.
- Le projet-pilote des Obligations de développement du Nord de l'Ontario.
- Des Conseils de développement du Nord, qui assureront un lien direct entre les habitants du Nord et le ministre du Développement du Nord et des Mines.

-30-

Renseignements :
Manuel Alas-Sevillano
Ministère des Finances
416 212-2155
Also available in English

Pour acheter des Obligations de développement composez sans frais le : 1 866 301-2367
Pour de plus amples renseignements, composez le 1 866 668-5437 ou visitez le site :
www.northernontariogrowbonds.com